



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 février 2015
18 heures 30

PP/MG

N° 001806

**Service Finances -
Budget 2015 - Section
d'investissement -
Ouverture de crédits
n° 2 en application de
l'article L.1612.1 du
C.G.C.T**

Affiché le :

Le mardi 17 février 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS : Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice en cours, l'organe délibérant peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Par conséquent, les crédits afférents au remboursement de la dette, y compris les échéances antérieures au vote du budget, peuvent être mandatés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur les programmes suivants :

Programme 2002 – Véhicules

Article 2182– matériel de transport : 10 000 € (réfection moteur camion voirie)

Programme 3510 – Relais vélos vélo route

Article 2182– matériel de transport : 20 000 € (vélos à assistance électrique)

Soit un total de 30 000 Euros

VOTES CONTRE :
- André LECOURT
- Laurence BARBIER
- Cédric MAROS
- Emilie SIAS
- Marie-Madeleine ACIS

ABSTENTION(S) :
- Jean AILLAUD

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve l'ouverture de crédits sus mentionnés en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dit que ces montants seront inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL